F

منظمة الأغذية والزراعة للأمم المتحدة | 联合国粮食及农业组织 | Food and Agriculture Organization of the United Nations | Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture | Продовольственная и сельскохозяйственная организация Объединенных Наций | Organización de las Naciones Unidas para la Alimentación y la Agricultura

COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Point 8 de l'ordre du jour provisoire

GROUPE DE TRAVAIL TECHNIQUE INTERGOUVERNEMENTAL SUR LES RESSOURCES ZOOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Huitième session

Rome, 26 – 28 novembre 2014

BIODIVERSITÉ ET NUTRITION

TABLE DES MATIÈRES

Paragraphes

I. Introduction ..... 1 - 4

II. Justification ..... 5 - 13

III. Orientations souhaitées ..... 14 - 15

ANNEXE I: *Projet de directives pour la prise en compte systématique de la biodiversité dans les politiques, programmes et plans d'action nationaux et régionaux relatifs à la nutrition*

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur internet, à l'adresse http://www.fao.org/Ag/AGAInfo/programmes/fr/genetics/angrvent.html

ML569/f

I. INTRODUCTION

1. Lors de sa quatorzième session ordinaire, la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (ci-après dénommée la Commission) a souligné l'importance de la biodiversité pour l'alimentation et la nutrition, et a noté que le rôle qu'elle était susceptible de jouer en matière de nutrition était méconnu et sous-évalué. Elle a salué les progrès accomplis par la FAO pour sensibiliser l'opinion et lui a demandé de poursuivre son rôle moteur au sein de l'Initiative transversale sur la biodiversité pour l'alimentation et la nutrition. La Commission s'est félicitée de ce que dans le contexte de l'Initiative, on considérait que la biodiversité alimentaire concernait les ressources génétiques, dont les espèces et variétés négligées et sous-utilisées, et a constaté que de meilleures informations sur la teneur en nutriments de ces ressources – plantes et animaux – pourraient leur ouvrir de nouveaux débouchés commerciaux.

2. La Commission a demandé à la FAO d'approfondir son travail sur la biodiversité et la nutrition, notant qu'il importait d'opérer le lien entre la biodiversité alimentaire et l'environnement d'une part, et la nutrition et la santé et l'agriculture d'autre part, et de tenir compte du fait que la richesse nutritive des aliments et du régime alimentaire devait explicitement être considérée comme un service écosystémique. Elle a souligné la nécessité de renforcer la collaboration avec les organisations et les forums pertinents et d'éviter toute duplication du travail.

3. La Commission a demandé à la FAO de poursuivre l'intégration de la biodiversité aux activités pertinentes en matière de nutrition et d'intégrer davantage la nutrition dans ses travaux sur la biodiversité. Elle lui a demandé d'élaborer, lorsqu'elle disposera de fonds à cet effet, un *projet de directives pour la prise en compte systématique de la biodiversité dans les politiques, programmes et plans d'action nationaux et régionaux relatifs à la nutrition* (ci-après dénommé projet de directives). Elle a demandé à ses groupes de travail techniques intergouvernementaux d'examiner le projet de directives et de formuler des recommandations à soumettre à la Commission lors de sa quinzième session ordinaire.

4. Le présent document offre un bref aperçu du projet de directives *(annexe I).*

II. JUSTIFICATION

5. Chacun comprend toute l'importance qu'il y a à consommer des aliments diversifiés propres à apporter tous les éléments nutritifs et non nutritifs nécessaires à une vie saine. Toutefois, pour beaucoup, il s'avère difficile d'atteindre cette qualité de régime alimentaire. Une plus grande diversité alimentaire est nécessaire à la croissance et au développement des plus jeunes. Elle assure aussi une bonne santé à l'âge adulte, et peut aider à éviter des maladies non transmissibles comme le diabète, les maladies cardio-vasculaires et certains cancers.

6. La FAO reconnaît qu'une meilleure nutrition nécessite une approche multisectorielle et tout un éventail d'interventions. Certaines interventions nutritionnelles visent les causes immédiates de la malnutrition et les symptômes. Elles consistent à accroître les apports de nutriments par différents moyens, en encourageant l'allaitement et en répondant aux causes immédiates de la sous-nutrition (mais pas aux causes profondes). D'autres interventions visent à améliorer les régimes alimentaires et à prévenir la malnutrition au moyen de politiques et de programmes qui assurent pour tous une offre alimentaire sûre, saine, bon marché, accessible et durable, complétée par des activités de plaidoyer et de sensibilisation en faveur de la diversité de l'offre et des régimes alimentaires. Il faut prévoir tout un ensemble d'interventions pour parvenir au bien-être nutritionnel de façon durable. Alors que les efforts pour traiter la malnutrition sont en général menés par le secteur de la santé, ceux qui portent sur l'accès à des aliments nutritifs et à des régimes alimentaires variés – et qui feront, à terme, que la population sera convenablement nourrie – doivent être menés au sein des secteurs de l'alimentation et de l'agriculture, souvent en collaboration avec le secteur de la santé et d'autres secteurs pertinents. La prise en compte de la biodiversité, dans la perspective d'une amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, peut se faire dans le cadre de tout un ensemble de politiques et de programmes relatifs à la nutrition.

7. Le projet de directives a été rédigé après examen des politiques, programmes et actions visant à améliorer la nutrition, dans le but d'identifier les opportunités et de remédier aux obstacles que présente l'intégration de la biodiversité. Une étude théorique des expériences des pays en termes de promotion de la diversité et d'une meilleure nutrition dans les différentes régions du monde a également été menée.

8. Le projet de directives se fonde sur une analyse des expériences actuelles d'intégration de la biodiversité dans des programmes de nutrition partout dans le monde. Ces expériences sont encore limitées, mais on constate qu'elles tendent à une plus grande biodiversité au sein des systèmes alimentaires locaux et traditionnels. Les stratégies employées s'appuient sur des faits avérés pour faire valoir les avantages de la consommation d'aliments issus de la biodiversité dans la lutte contre la malnutrition. Les moyens suivants sont employés: a) mise en œuvre d'activités qui intègrent la biodiversité dans des programmes nutritionnels; et b) sensibilisation du public et des différentes parties prenantes à l'importance des aliments issus de la biodiversité dans la lutte contre les problèmes liés à la malnutrition. Il faudrait cependant, compléter les données dont on dispose pour preuve de l'importance de la biodiversité pour la nutrition et, à cette fin, produire, rassembler, diffuser et analyser des données.

9. Un certain nombre de programmes nutritionnels ont démontré avec succès que la biodiversité alimentaire provenant des systèmes alimentaires locaux et traditionnels pouvait être mise au service de la sécurité alimentaire et nutritionnelle. La politique nationale d'achat pour les cantines scolaires, par exemple, peut servir à accroître la demande d'aliments frais produits localement, et aussi à diversifier l'alimentation. Des programmes complémentaires peuvent permettre de faire valoir la diversité des denrées locales et traditionnelles. De même, les programmes de potagers familiaux, qui jouent un rôle vital dans la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages, peuvent être un moyen de souligner la nécessité d'utiliser toute la diversité des ressources disponibles localement. Une amélioration des variétés traditionnelles, des technologies qui y sont liées et des mécanismes de commercialisation peut contribuer à augmenter la production de variétés sous-utilisées. Enfin, des campagnes de sensibilisation et d'information peuvent aider le consommateur à prendre conscience de la valeur nutritionnelle de ces denrées et, partant, contribuer à accroître la demande, et par conséquent la production, d'aliments plus intéressants du point de vue nutritionnel. La FAO soutient dans un certain nombre de pays des projets qui mettent ces idées en pratique.

10. Le projet de directives vise à souligner le rôle de la biodiversité des ressources végétales et animales (diversité des espèces, sous-espèces, variétés, races, cultivars consommés comme aliments) s'agissant de remédier à la malnutrition sous toutes ses formes.

11. Le projet de directives comporte des recommandations sur la recherche et sur l'analyse de la valeur nutritionnelle de plantes et d'animaux qui sont sous-employés dans les systèmes alimentaires. On y reconnaît que les régimes alimentaires traditionnels peuvent être un moyen d'encourager la consommation d'une plus grande diversité de plantes et d'animaux. Dans d'autres cas, les perceptions culturelles peuvent au contraire représenter des obstacles à une plus grande utilisation de la biodiversité alimentaire, et l'éducation ainsi que des efforts de sensibilisation peuvent s'avérer nécessaires pour augmenter la consommation de ces aliments. On peut agir de préférence dans des milieux comme l'école, où les enfants et leurs parents peuvent apprendre à apprécier de nouveaux aliments. Une amélioration de la production et des méthodes de transformation ainsi que de meilleures pratiques de commercialisation seront essentielles pour augmenter l'utilisation de la biodiversité alimentaire et permettre à ces produits d'être compétitifs. Le projet de directives comprend des recommandations sur les mesures qui peuvent être prises pour faciliter la production et la consommation d'aliments issus d'une plus grande biodiversité.

12. Le projet de directives est un outil de promotion des mesures visant à faciliter une plus grande utilisation de la biodiversité, dans la lutte contre la malnutrition et un moyen d'améliorer la situation nutritionnelle des populations à travers le monde. La consommation d'aliments plus diversifiés contribuera à des régimes alimentaires plus variés et pourra devenir un élément clé de systèmes alimentaires plus résilients. Le projet de directives peut aider la FAO et ses partenaires à planifier des

stratégies nutritionnelles faisant appel à un plus large éventail d'aliments (aliments d'origine végétale et d'origine animale).

13. La mise en pratique du projet de directives au niveau national dépendra toutefois des données disponibles sur les aliments issus de la biodiversité et consommés localement, et de la marge de manœuvre dont disposent les pays pour modifier les politiques et les programmes agricoles existants (semences disponibles, financements, information, demande, commercialisation, etc.).

III. ORIENTATIONS DEMANDÉES

14. Le Groupe de travail voudra peut-être examiner le *projet de directives pour la prise en compte systématique de la biodiversité dans les politiques, programmes et plans d'action nationaux et régionaux relatifs à la nutrition* et recommander à la Commission de l'approuver.

15. Le Groupe de travail voudra peut-être aussi recommander à la Commission de:

i. demander à la FAO de publier et de distribuer largement les *Directives pour la prise en compte systématique de la biodiversité dans les politiques, programmes et plans d'action nationaux et régionaux relatifs à la nutrition*, et de sensibiliser les décideurs et les acteurs pertinents à l'importance de leur mise en pratique;

ii. demander à la FAO d'encourager l'élaboration ou le renforcement de politiques et de programmes nationaux et internationaux visant à faciliter la prise en compte de la biodiversité alimentaire dans les politiques, programmes et interventions nutritionnels ou liés à la nutrition;

iii. souligner la nécessité d'établir une documentation technique et des documents d'information et demander à la FAO de s'en charger, afin de faciliter la mise en pratique des *Directives pour la prise en compte systématique de la biodiversité dans les politiques, programmes et plans d'action nationaux et régionaux relatifs à la nutrition*:

   a. continuer de mettre régulièrement à jour la base de données FAO/INFOODS sur la composition des aliments pour la biodiversité ;

   b. mener des actions de renforcement des capacités dans les centres de données régionaux INFOODS afin de former les autorités responsables à la production et à la compilation de données sur les nutriments aux fins de la biodiversité alimentaire;

   c. aider les pays qui réalisent déjà des enquêtes de consommation alimentaire à produire régulièrement des données sur la consommation alimentaire dans l'optique de la biodiversité.

iv. faire appel aux organisations de financement pour qu'elles soutiennent les travaux de recherche et les interventions dans des domaines clés.

v. demander à la FAO d'élaborer de nouvelles méthodes d'enquête sur la consommation alimentaire, et des directives à ce sujet, afin de mieux saisir les informations concernant la contribution de la biodiversité alimentaire à la sécurité alimentaire et à la nutrition, et d'aider les pays qui réalisent déjà des enquêtes de consommation alimentaire à publier régulièrement des données sur la consommation alimentaire dans l'optique de la biodiversité.

ANNEXE I

PROJET DE DIRECTIVES POUR LA PRISE EN COMPTE SYSTÉMATIQUE DE LA BIODIVERSITÉ DANS LES POLITIQUES, PROGRAMMES ET PLANS D'ACTION NATIONAUX ET RÉGIONAUX

Objectif

Les présentes directives visent à renforcer le rôle que joue la biodiversité (sous la forme des diverses variétés végétales et races animales utilisées pour l'alimentation) dans la lutte contre tous les types de malnutrition.

Principes

Il s'agit, par les présentes directives, d'aider les pays à assurer une prise en compte systématique de la biodiversité dans leurs politiques et programmes ayant un lien direct ou indirect avec la nutrition. Dans certains cas, les activités figurant dans les directives pourraient ouvrir la voie à d'autres activités de nature à permettre de résoudre plus efficacement tel ou tel problème de malnutrition, que ce soit au niveau national ou sur le plan local. Les directives aideront également les pays à s'employer à la sensibilisation, à renforcer les capacités d'intégration de la biodiversité dans leurs politiques et programmes ayant un lien direct ou indirect avec la nutrition et à mettre en place les partenariats voulus pour une bonne mise en œuvre. Elles donnent également des indications pour un suivi approprié de l'efficacité.

Mise en œuvre

Les présentes directives s'adressent aux décideurs et chargés de programme qui travaillent à des stratégies multisectorielles pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle. La bonne mise en œuvre des directives repose également sur l'existence et sur le renforcement de plates-formes de coordination des diverses parties prenantes auxquelles participent les ministères de la santé, de l'agriculture, de l'éducation, du développement rural et des finances, les institutions des Nations Unies, les organisations de la société civile et le secteur privé.

Les directives prévoient une action dans trois directions:

A. la RECHERCHE, consistant à recueillir des données factuelles sur les avantages qu'apporte une alimentation biodiversifiée dans la lutte contre la malnutrition, à évaluer les besoins nutritionnels spécifiques des pays et les possibilités qu'offre la biodiversité pour répondre à ces besoins;
B. la MISE EN ŒUVRE, consistant à réaliser des activités qui intègrent la biodiversité dans les politiques et programmes ayant un lien direct ou indirect avec la nutrition;
C. enfin, la SENSIBILISATION, consistant à faire prendre conscience au public et aux différentes parties prenantes de l'importance d'une alimentation biodiversifiée dans la lutte contre la malnutrition.

A: Recherche

i. Appuyer la recherche relative à la teneur en nutriments des différentes races et variétés.
    a. Il faudra pour cela mettre en place des partenariats au niveau national et international, s'appuyer sur les bases de données existantes (par exemple FAO/INFOODS) et la littérature scientifique, créer de nouvelles données et les analyser en vue d'établir les effets d'une alimentation biodiversifiée sur la prévention et le traitement de la malnutrition.
    b. La recherche devrait également appuyer l'identification des principaux problèmes de malnutrition, au niveau local ou national, qui pourraient être traités par des politiques et programmes ayant un lien direct ou indirect avec la nutrition et ayant une

importance du point de vue de la biodiversité, ainsi que des espèces, races et/ou variétés qui, selon toute probabilité, seraient utiles pour remédier à ces problèmes.

ii. Encourager et appuyer les investissements de différents secteurs, et notamment le secteur privé et les industries alimentaires, en faveur de la recherche consacrée à la nutrition et aux propriétés des aliments biodiversifiés du point de vue de la nutrition et de la santé afin de recueillir des informations nouvelles et plus nombreuses.

iii. Collaborer, avec les instances régionales et internationales, au financement et à l'organisation de cours régionaux sur la mise en place de bases de données sur la composition des aliments pour la biodiversité et l'intégration de la biodiversité des aliments dans les enquêtes sur la consommation d'aliments.

iv. Appuyer la recherche locale en vue d'étudier la mise en place de systèmes de commercialisation d'aliments biodiversifiés afin d'identifier des modalités de promotion de produits alimentaires biodiversifiés auprès des consommateurs.

v. Élaborer des mécanismes et des réglementations de nature à appuyer la présence de la biodiversité des aliments, et ce, même sur un marché particulièrement concurrentiel.

B: Mise en œuvre

i. Appuyer et promouvoir des initiatives telles que les jardins potagers et les fermes scolaires en tant que moyen d'éducation des jeunes en matière d'aliments biodiversifiés permettant notamment d'envisager leur institutionnalisation de façon à assurer leur fiabilité et leur pérennité.

ii. Appuyer les services de vulgarisation agricole afin de mettre en place des systèmes pour les ressources génétiques et des banques pour la biodiversité des aliments (voir plus haut le point A. i. b.), en collaboration avec les chercheurs au niveau national, les petits exploitants et les communautés locales.

iii. Appuyer la mise en place d'infrastructures de commercialisation pour les aliments biodiversifiés afin de créer des débouchés pour les aliments biodiversifiés de production locale de manière que la population y ait facilement accès.

iv. Fournir un appui afin de renforcer les capacités de production d'aliments locaux biodiversifiés des petits exploitants en mettant à la disposition des agriculteurs des crédits bonifiés et un appui technique s'agissant des technologies de production.

v. Identifier et mettre en place des mécanismes de nature à permettre la remise en culture et la promotion de variétés locales/traditionnelles de fruits et légumes dans les jardins potagers et, lorsque c'est possible, l'intégration jardins potagers/élevages piscicoles et de petits animaux. Grâce aux services de vulgarisation agricole, assurer la disponibilité de semences/variétés à valeur nutritionnelle élevée (voir plus haut le point A. i. b.).

vi. Promouvoir l'agriculture urbaine et la production de légumes locaux/traditionnels en particulier, et donner aux groupes et aux individus intéressés un accès aisé aux semences.

vii. Promouvoir l'intégration de la biodiversité des aliments dans les politiques et programmes de grande ampleur aux échelles nationales et internationales, en y associant le secteur privé (semenciers).

viii. Promouvoir l'incorporation de la biodiversité dans les activités nutritionnelles pertinentes (par exemple composition des aliments, directives diététiques alimentaires, éducation nutritionnelle, évaluation nutritionnelle et élaboration de politiques nutritionnelles) et dans l'agriculture (par exemple recherche, amélioration, sélection et production de semences, production à grande échelle).

ix. Promouvoir des approches par les aliments fondées sur la biodiversité et visant à lutter contre la malnutrition.

C: Sensibilisation

i. Appuyer la mise en place d'entretiens radiophoniques «connaissance des aliments» et des émissions de télévision qui présentent les propriétés, sur les plans de la nutrition de la santé, de l'emploi d'aliments diversifiés et notamment biodiversifiés, et leur emploi possible dans les repas quotidiens.

ii. Appuyer l'organisation, à intervalles réguliers, d'initiatives telles que des ateliers de plaidoyer en faveur des politiques, des tables rondes et des réunions des parties prenantes afin de sensibiliser le secteur public et les décideurs à l'importance d'une alimentation diversifiée et de son rôle dans la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Les secteurs liés à l'agriculture, à la santé, à l'éducation, au développement rural et aux finances sont également d'importantes cibles de ces initiatives de sensibilisation.

iii. Organiser, en collaboration avec des partenaires tels que la FAO, les universités et les instituts de recherche ainsi que les groupes et associations de petits exploitants, des ateliers nationaux et régionaux consacrés à la promotion de la biodiversité des aliments.

iv. Collaborer avec la FAO pour développer le guide existant de l'Organisation concernant les programmes d'études pour la matière «éducation nutritionnelle» dans les écoles primaires afin d'y ajouter l'enseignement de la biodiversité des aliments issus des systèmes alimentaires locaux/traditionnels, y compris les ressources alimentaires aquatiques et animales, leur emploi dans l'alimentation et leurs bienfaits du point de vue de la nutrition et de la santé.

v. Promouvoir et encourager, en tant qu'outil d'éducation destiné aux jeunes enfants et à l'ensemble de la population, l'insertion, en couverture des ouvrages scolaires et des cahiers, d'images de la biodiversité des aliments locaux accompagnées de messages brefs et d'une compréhension aisée sur leurs propriétés en matière de nutrition et de santé, et organiser des séances de cuisine et de dégustation à l'intention des enfants et de leurs parents afin de promouvoir leur intégration dans les habitudes alimentaires et les préparations culinaires.

vi. Diffuser les résultats de la recherche au sein des communautés scientifiques s'occupant de la nutrition, de l'agriculture, de la santé et de l'environnement, par exemple dans le cadre de conférences, de sites web, d'articles scientifiques et de documents d'orientation.